

ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etablissements: Moselle Question écrite n° 38437

Texte de la question

M Guy Herlory attire l'attention de M le ministre de l'education nationale sur la situation que traverse le college de la Mesange, de Sarrebourg (Moselle). En effet, un poste de certifie de lettres modernes et un poste de PEGC lettres - anglais viennent d'etre supprimes, alors que le nombre d'eleves par classe ne cesse d'augmenter et qu'il y a de plus en plus d'eleves qui n'ont pas acquis les connaissances de base (exemple : la lecture). De plus, il lui rappelle le probleme du bilinguisme : de nombreux eleves ont de grosses difficultes d'expression en langue francaise ; pour aider ces enfants, en juin 1987, les professeurs de l'etablissement avaient elabore, a la demande de l'administration, un projet sur la lecture, en prevoyant des heures de soutien aux eleves en difficulte. Ce projet a ete refuse par l'inspection academique. Enfin il n'existe au college de la Mesange, en 4e, aucune option de langue vivante renforcee. Des heures d'ateliers ont ete supprimees en CPPN ou l'enseignement des langues n'existe pas, alors que le lycee professionnel voisin cree une 4e technologique avec langue vivante. Il lui demande ce qu'il envisage de faire pour remedier a ces situations prejudiciables a la qualite de l'enseignement.

Texte de la réponse

Reponse. - confirme le caractere prioritaire que le Gouvernement attache a l'action educative et a la formation des jeunes par une progression de ses credits double de celle du budget de l'Etat dans son ensemble. Dans le domaine des emplois du second degre, 3 100 emplois d'enseignement et d'encadrement, ainsi que 7 000 heures supplementaires sont crees au budget initial, auxquels s'ajoutent 25 000 heures supplementaires autorisees a titre exceptionnel afin de faire face a la montee croissante d'effectifs d'eleves dans les lycees, signe de l'elevation indispensable du niveau de formation. L'administration centrale a reparti les moyens d'enseignement selon deux dispositifs : l'un, consistant a attribuer aux academies des dotations globalisees pour l'ensemble des trois sections des deux cycles (colleges, lycees, lycees professionnels) et qui doivent faire l'objet d'une mise en place deconcentree dans les academies ; l'autre, de type contractuel, afin de soutenir les efforts des academies pour repondre aux objectifs nationaux en faveur des enseignements artistiques, scientifiques et postbaccalaureat. L'academie de Nancy-Metz a ainsi beneficie, au titre de la repartition globalisee, de 1 100 heures d'enseignement equivalant a 28 emplois et 652 HSA et, au titre de la distribution contractuelle, de 5 emplois de professeurs certifies d'arts plastiques, 23 equivalents/emplois pour le developpement des filieres scientifiques et 8,5 emplois pour les classes postbaccalaureat. Si l'administration centrale a ainsi arrete les dotations de chaque academie, c'est aux recteurs, pour les lycees, et aux inspecteurs d'academie, pour les colleges, qu'il appartient maintenant de repartir les moyens dans le cadre d'enveloppes que chaque recteur aura prealablement affectees a l'ensemble des colleges et, pour ces derniers, a chacun des departements de son academie. C'est pourquoi, s'agissant du college de la Mesange, a Sarrebourg (Moselle), je vous invite a prendre directement l'attache de l'inspecteur d'academie de la Moselle, qui est seul en mesure d'indiquer la facon dont il a apprecie la situation de cet etablissement au regard de celle des autres colleges de son ressort, et les consequences qu'il en a tirees lors de la repartition des moyens.

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/8/questions/QANR5L8QE38437

Données clés

Auteur : M. Herlory Guy Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38437
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1338 **Réponse publiée le :** 9 mai 1988, page 2038